

Compte rendu CFVU du lundi 13 Mars 2023
rédigé par les élu·es PULS

Ordre du jour :

- I- Informations de la présidente**
- II- Adoption du procès-verbal CFVU du 8 février**
- III- Programme d'investissement 500K euros 2023**
- IV- Projet COMP+**
- V- Conventions pédagogiques**
- VI- VES**
- VII- Certification Una Europa**
- VIII- Création de parcours**
- IX- Modification RCC**
- X- FSDIE / CVEC**
- XI- Plateforme « Trouver mon Master »**
- XII- Motion proposée par élu·es étudiant·es soutenue par PULS**

1- Informations de la présidente

Les VP¹ de la CFVU sont heureux d'accueillir une nouvelle chargée de mission formation, Anne Elisabeth Andreassian, qui va réaliser un travail considérable pour soutenir le travail des VP. Elle prendra en particulier en charge la rédaction d'un RCC² commun des Licences et Masters, et les accords avec les CPGE³, qui sont en cours de révision. Elle a travaillé auprès des composantes dans le précédent mandat.

Questions diverses :

Un élu UNEF demande qu'un point soit fait sur la situation de la société Arc-en-Ciel. La présidente indique qu'il s'agit plutôt d'une question pour le CA⁴ mais qu'elle veut bien y répondre.

2- Adoption du PV de la CFVU du 8 Février

Vote : unanimité moins 3 NPPV⁵

3- Programme d'investissement 500k euros 2023

R. Laignoux (VP CFVU) introduit le débat en rappelant que cet appel à projets est une nouveauté de l'année dernière, qui consiste à réserver 500k euros pour faire remonter des projets via les conseils. L'objectif est d'être saisi de projets d'ampleur pour l'établissement et de financer 3 ou 4 projets à hauteur de 100 000 euros environ chacun. Deux projets avaient été soumis l'année dernière à la CFVU et c'est le CA qui a fait la sélection. Il faut donc que la CFVU hiérarchise les projets.

Une élue PULS soulève deux questions. Les élu·es PULS soutiennent d'autres projets que ceux qui sont présentés :

¹ Vice-président·es

² Règlement du contrôle des connaissances

³ Classes préparatoires aux grandes écoles

⁴ Conseil d'administration

⁵ Ne prennent pas part au vote

- Un projet de Marianne Blidon visant à doter de moyens la mission égalité ;
- Un projet présenté par PULS visant à la mise en valeur et au financement du travail gratuit accompli par les enseignants-chercheurs et soulignant le besoin de fonds pérennes pour financer les activités d'enseignement et de recherche. Ce projet s'inscrit dans la remise en cause du principe même de l'appel à projets...

La présidente (C. Neau-Leduc) indique que le projet présenté par M. Blidon sera financé par l'établissement car ne il peut pas relever d'un appel à projets mais de fonds pérennes.

A propos du projet présenté par PULS, **C. Neau-Leduc** indique que le surcroît de travail est une réalité mais que la présidence souhaite y répondre d'une autre manière. Elle remercie les élu·es PULS de ce travail de recensement mais c'est au CA que ce sera discuté. De plus, le projet en lui-même n'est pas recevable car il correspond à une pérennisation de certaines dépenses.

L'université réfléchit à des possibilités de prise en compte de ce travail gratuit avec par exemple la rémunération des membres du CAC⁶ pour les rapports (pour l'attribution des primes RIPEC). Il s'agit également de voir comment mettre en place un compte épargne temps.

Une élue PULS souligne qu'il était important que ce projet soit soumis et discuté car il n'y a aucun lieu pour porter à la connaissance des élu·es et au débat ce type de questions. Les étudiant·es doivent être au fait des conditions de travail qui sont les nôtres.

R. Laignoux propose de mettre le document sur l'espace partagé et que ces questions soient discutées au comité permanent fin mars et en CFVU.

Un bilan du projet « alumni » financé l'année dernière est présenté par **Caroline Moricot**. Le financement alloué a permis de créer un portail dédié aux alumni. Après rédaction des spécifications on a fait le choix d'un prestataire et procédé au recrutement d'une chargée de projet dédié à l'avancement de ce projet : Sarah Zingaretti, rattachée à la DPEIP⁷, prendra en charge la fabrication de contenus.

Concernant l'espace dédié aux alumni, il existe déjà des choses mais il s'agit de mettre tout cela en visibilité en soutenant les initiatives existantes. L'objectif est de créer du lien entre les diplômé·es, entre les diplômé·es et les étudiant·es actuels, et avec le monde professionnel, dans le but de favoriser l'insertion professionnelle. Le portail permet de créer des groupes par affinités (par exemple un Master spécifique ou une expérience commune de pratique sportive ou une expérience internationale). L'ouverture est prévue dans les prochaines semaines.

Les projets présentés dans le cadre de l'appel sont ensuite présentés par leur porteur.

Jean-François Caulier⁸ (EES⁹), présente le projet « consolidation du réseau de correspondant·es pédagogiques ». Il indique que les EC¹⁰ ne sont pas formés à l'enseignement. Or dans le cadre du développement de l'approche par compétences et de la digitalisation des compétences, il semble nécessaire de renforcer les correspondant·es pédagogiques pour soutenir les initiatives des enseignant·es.

Une élue Unef souhaite qu'un bilan de ce qui existe soit effectué.

⁶ Conseil académique (CFVU + CR = commission de la formation et de la vie universitaire + commission recherche)

⁷ Direction partenariat entreprises - insertion professionnelles

⁸ Vice-président délégué stratégie et innovation numérique

⁹ Ecole d'économie de la Sorbonne - UFR02

¹⁰ Enseignants-chercheurs

Actuellement le réseau fait suite à celui des référent·es numériques créé au moment du Covid. Des acquis sont à noter mais les référent·es numériques ne sont plus et sont aujourd'hui remplacés par les correspondant·es pédagogiques, avec 10h de décharge. Ils sont principalement mobilisés sur ChatGPT en ce moment.

Une élue P1 en commun remercie le service de pédagogie numérique, l'un des rares services de l'Université à bien fonctionner, voire le seul. Il serait bon de rappeler les missions des référent·es pédagogiques car il subsiste des enseignant·es qui ne maîtrisent pas ces aspects et cela retombe sur les directeurs/directrices des études de la licence. Il faut donc clarifier les missions des référent·es pédagogiques.

JF Caulier indique que cette mission n'a pas besoin d'être pérenne car une fois les enseignant·es formés, elle ne sera plus nécessaire.

Une élue PULS demande des précisions sur les missions de ces correspondant·es pédagogiques. Certes, les EC sont peu formés à la pédagogie mais cela ne les empêche pas d'y réfléchir et de mettre en place des initiatives.

Laurent Gensbittel (DSIUN)¹¹ souligne l'amélioration continue des pratiques pédagogiques. Il faut augmenter la légitimité des correspondant·es pédagogiques à accompagner leurs pairs pour développer ces pratiques.

JF Caulier souligne qu'on peut certes capitaliser sur l'expérience mais les étudiant·es évoluent et il faut s'adapter. Les jeunes d'aujourd'hui n'ont pas les mêmes besoins que ceux du passé.

Anne Rousselet-Pimont (EDS)¹² présente le projet BIB-Collecte. Il s'agit de collecter et de traiter les données de consultation et de fréquentation des bibliothèques. L'objectif est de porter une politique documentaire pour nos négociations avec les éditeurs et les discussions avec les partenaires.

R. Laignoux pose la question du risque d'éliminer les documents peu consultés.

Grégory Colcanap, directeur de la bibliothèque Cujas, indique que le projet répond à un souci d'adaptation. Il s'agit de voir où vont nos lecteurs/lectrices et faire des choix de politique documentaire en matière de consultation.

C. Neau-Leduc rappelle que P1 contribue fortement au financement des bibliothèques, confrontées aux modifications du financement du ministère. C'est la dernière année de maintien du financement et ensuite, ce financement fera défaut. Elle réaffirme le soutien de l'université à nos bibliothèques.

Anne Rousselet-Pimont indique qu'il s'agit d'être plus efficaces.

J. Glachant (VP CFVU) présente le projet Belvédère des formations soutenu par les deux VP CFVU. Il s'agit de rendre visibles les données qualitatives et quantitatives des formations : mieux montrer nos formations et exploiter mieux les données qu'on a. Le site internet contient beaucoup de choses à réordonner, avec des informations mal présentées. C'est une question de gouvernance du système (comment convoyer l'information vers le portail public ?), une question à la fois technique et de mobilisation de la communauté. Il s'agit de faire le tri dans les données pour mieux piloter nos

¹¹ Direction du système d'information et des usages numériques

¹² Ecole de droit de la Sorbonne

décisions. C'est un projet qui associe beaucoup de directions et on a besoin du soutien des composantes.

R. Laignoux insiste sur le fait que le site doit être amélioré.

Un élu UNEF demande comment accéder aux RCC. Certaines composantes les publient : est-ce que la visibilité sera améliorée ?

R. Laignoux répond qu'il y a obligation de publication des RCC.

J. Glachant indique qu'ils sont disponibles en intégralité sur l'intranet de la DEVE.

Une élue P1 en commun souligne que le site est très mal fait. Il faut cliquer à diverses reprises pour obtenir les infos et on n'a pas accès à des PDF comme dans d'autres universités.

Une élue PULS estime que le coût de la prestation de la société Améthys qui fournit l'outil est élevé, en comparaison du coût du personnel recruté.

C. Neau-Leduc indique que l'idée est de s'inspirer de ce qui a été fait pour la recherche pour améliorer l'outil d'information sur les formations de Paris 1.

Une élue UNEF souhaite soutenir le projet Belvédère mais voudrait aussi soutenir le projet pour les bibliothèques.

R. Laignoux répond qu'il ne s'agit pas d'éliminer les projets mais de les prioriser.

Les élu·es PULS rappellent que PULS ne prendra pas part au vote car PULS refuse le principe des appels à projets.

Vote et classement :

- 1- Belvédère**
- 2- Bib Collecte**
- 3- Réseau des correspondant·es pédagogiques**

Avis favorable avec 26 voix pour et 10 NPPV.

4- Projet COMP+

R. Laignoux introduit la présentation de ce projet, qui s'inscrit dans le cadre de la multiplication des appels à projets soulignée par les élus PULS.

Carine Souveyet, VP au développement du numérique, présente le projet. Elle indique qu'il s'agit d'un sujet sensible : qu'est-ce qu'on entend par compétences ? Dans le cadre du dossier HCERES¹³, il est obligatoire de présenter nos formations en termes de compétences. Il faut rappeler ce qui est attendu en termes de compétences et de méthodes pédagogiques.

L'HCERES a développé une terminologie :

→ L'alignement pédagogique : cohérence entre objectifs de l'apprentissage, activités pédagogiques et modalités d'évaluation ;

¹³ Haut conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur

→ L'approche programme : le programme répond-il aux objectifs de la formation ? C'est un préalable nécessaire à la mise en place de l'APC¹⁴ ;

→ L'APC est une stratégie : l'idée est de structurer la formation en blocs de compétences (pas forcément des compétences professionnelles) ; des situations d'apprentissage ou d'expérience. Il s'agit de changer à la fois le contenu du programme et les modes d'évaluation.

Les diplômes doivent être enregistrés au RNCP¹⁵. La fiche RNCP de chaque diplôme répond à des critères fixés par France compétences.

Comment allons-nous appliquer l'APC à Paris 1 ?

Il va falloir changer :

→ la structuration des formations : passer en blocs de connaissances et compétences pour chacun des semestres (ce qui suppose un changement dans Apogée)

→ les modes d'évaluation : passer à la certification des compétences

⇒ Il s'agira donc d'organiser « l'alignement » des formations.

La proposition de l'université consiste à prendre les avantages en évitant les inconvénients :

→ maintenir la structuration de la formation et de RCC ;

→ valoriser nos formations et nos pratiques : essayer de se conformer au langage mais on fait déjà les choses de manière implicite ;

→ améliorer l'émancipation de l'étudiant·e ;

→ en rester à un niveau minimal : matrice de compétences pour montrer aux tutelles qu'on a un alignement.

Cela passe par :

- une vision certification de la formation à partir du RNCP : matrice de contribution à améliorer
- un alignement pédagogique par l'approche programme
- une amélioration de l'émancipation de l'étudiant·e (démarche de e-portfolio et auto-évaluation des étudiants, etc.).

J. Glachant explique la méthode de travail. Il souligne que c'est dans la perspective du projet que l'APC prendra son sens : c'est à ce moment-là qu'on va devoir faire des choix avec un dosage subtil pour la présentation en blocs de compétences et de connaissances. On va y aller petit à petit. Le gros intérêt du projet Comp+, c'est de nous acculturer à cette logique.

Une élue PULS prend la parole en s'excusant par avance de la longueur de son intervention. Comme les responsables de diplômes le savent, l'APC nous a été imposée dans le cadre de l'auto-évaluation HCERES. Nous nous sommes prêtés à cet exercice en soupirant, ou en ricanant (face au ridicule de certaines questions) mais il faut avoir en tête que cette approche n'est pas neutre et qu'elle a des implications sur la manière dont on va former nos étudiant·es. Cette approche est marquée par une forte ambivalence, entre renouvellement des pratiques pédagogiques d'un côté et injonction à la professionnalisation et dépendance croissante aux besoins des entreprises d'un autre côté.

L'APC n'est pas quelque chose de nouveau. Elle est née aux Etats-Unis dans les années 1970 avec le développement de la « pédagogie par objectifs ». Dans les années 1980, elle s'est diffusée au Canada et surtout au Québec, dans le cadre de la réforme de la formation professionnelle : il s'agit de resserrer les liens entre l'école et l'entreprise, tout en mettant l'accent sur les processus d'apprentissage en mobilisant les pédagogies actives.

¹⁴ Approche par compétences

¹⁵ Répertoire national des certifications professionnelles

Par la suite, on peut souligner le rôle des organisations internationales (OCDE et UE) dans l'introduction de l'APC dans de nombreux pays.

En France, cette approche s'est d'abord développée à l'école élémentaire, avec le rapport Thélot de 2004 qui introduit le socle commun de compétences. Cette approche est défendue à la fois par les tenants de l'adaptation de l'école aux enjeux d'économie de la connaissance et par les défenseurs de la pédagogie active, soucieux de remédier à l'échec scolaire. Il faut souligner aussi le lien avec l'exigence d'évaluation (cf PISA) : l'école a une obligation de résultats.

L'APC est aussi appliquée dans l'entreprise : la logique compétence remplace les règles de progression de carrière fondées sur la qualification (définition collective) par la progression individualisée.

Comment l'APC arrive-t-elle à l'Université ? Depuis la stratégie de Lisbonne (2000), le développement de l'économie de la connaissance exige que les acquis éducatifs soient ciblés en fonction des besoins du marché du travail. Concrètement, on constate une pénétration progressive de l'APC, avec :

- le statut de l'étudiant entrepreneur et l'encouragement à la création de junior entreprises (« pépites »)
- les critères de la VAE¹⁶
- le Master MEEF¹⁷
- la nouvelle formule du BUT (Bachelor universitaire de technologie). L'annexe à l'arrêté du 15 Avril 2022, qui fixe les dispositions générales applicables à ce diplôme, introduit le « référentiel d'activités et de compétences » et organise les maquettes en « blocs de connaissances et de compétences ».

Plus près de nous, la matrice de compétences à remplir pour le dossier HCERES va dans ce sens. On peut citer des exemples des compétences que nous avons eues à évaluer.

- Conduire une analyse réflexive et distanciée prenant en compte les enjeux, les problématiques et la complexité d'une demande ou d'une situation afin de proposer des solutions adaptées et/ou innovantes en respect des évolutions de la réglementation ;
- Prendre des responsabilités pour contribuer aux savoirs et aux pratiques professionnelles et/ou pour réviser la performance stratégique d'une équipe ;
- Analyser ses actions en situation professionnelle, s'autoévaluer pour améliorer sa pratique dans le cadre d'une démarche qualité.

L'application de l'approche par compétences présente le risque d'une normalisation de nos maquettes :

- la loi du 5/09/2018 « pour la liberté de choisir son avenir professionnel » impose comme condition préalable à l'enregistrement des diplômes au RNCP une concertation avec les organisations professionnelles (salariés et employeurs).
- Le « comité de suivi des cycles de LMD », composé de représentants du monde universitaire et du monde professionnel, est « chargé de conduire la réflexion sur les diplômes sous l'angle de leur conformité à la politique nationale de certification professionnelle ».
- De fait, le développement de l'apprentissage et des règles de traduction européennes nous oblige à mettre en conformité nos maquettes sous forme de compétences lisibles par les entreprises : rôle essentiel de France compétences, qui dicte désormais les règles d'accréditation des diplômes en vue du développement de l'apprentissage.

¹⁶ Validation des acquis de l'expérience

¹⁷ Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation

Pour l'instant, en LMD, il s'agit d'un travail de traduction de nos maquettes mais la prochaine étape sera vraisemblablement un travail de formatage des maquettes (cf BUT) et de mise aux normes des modalités d'évaluation de nos étudiants (cf portfolio déjà présent dans les fiches d'évaluation de l'HCERES).

Les questions que cela pose :

- Une forme de marchandisation du savoir, qui n'a de valeur que rapporté à l'efficacité économique et au « capital humain » qu'il permet de construire ; une vision utilitariste du savoir ;
- L'accent mis sur la professionnalisation contribue de fait à une dévalorisation des connaissances disciplinaires : quid de la formation par la recherche qui fait aussi partie des priorités de Paris 1 ? N'y a-t-il pas contradiction fondamentale entre les deux approches ?
- Le risque pour l'université d'auto-détruire tout ce qui fait sa richesse (la formation intellectuelle et critique de nos étudiant·es) au profit d'un enseignement formaté qui convergera (de façon moins efficace sans doute) avec ce que peuvent faire les écoles d'ingénieurs et les écoles de commerce.

Carine Souveyet estime que ces questions sont tout à fait légitimes. C'est un sujet qui nécessite débat. Est-ce que l'évaluation sera une évaluation de compétences ? Il s'agit de ne pas tout rejeter en bloc mais d'améliorer nos pratiques ou de mettre en valeur nos pratiques (ce qu'on fait déjà).

Il a en effet une injonction à la professionnalisation dans le RNCP avec des niveaux d'aptitude des étudiant·es en fonction des cycles. On n'a pas de marge de manœuvre sur les compétences de base définies par le RNCP, mais plutôt sur les compétences spécifiques, sur lesquelles on peut jouer. On a intérêt à rentrer dans ce système-là et mettre la recherche dans les compétences à valoriser. La proposition est à choix multiples et ce sont les équipes qui choisiront.

J. Glachant rappelle qu'on a encore à travailler sur le projet et que c'est là que les débats auront lieu.

C. Neau-Leduc rappelle que ce travail a été fait après discussion avec les équipes. Lors de la rencontre avec l'HCERES, il a été clairement indiqué que la formation par la recherche est un « point focus » de l'établissement. L'approche par compétences est un mouvement qui se développe en dehors de nous et il suffit de prendre ce qu'on veut en prendre. Il faut affirmer ce qui est notre particularité par rapport aux écoles.

Une élue UNEF demande comment seront appliquées les règles de compensation dans le cadre de l'approche par compétences. En écho aux propos des élu·es PULS, elle souligne le risque de s'éloigner du cadre universitaire et de la visée d'émancipation intellectuelle au profit de la professionnalisation.

Un élu UNEF souligne que la question de la langue étrangère pose problème.

J. Glachant souligne l'impact de l'APC sur l'évaluation.

Un élu Sap'1 déclare que ces catégories sont aussi politiques : les critères ne sont pas neutres. Les élu·es Sap'1 regrettent comme les élu·es PULS que les formations soient orientées vers l'employeur et pas vers l'émancipation étudiante.

J. Glachant conclut en indiquant que le débat continuera.

5- Conventions pédagogiques

- Convention entre EES, UPC, PSE¹⁸ : avenant à la convention de partenariat sur la mention de Master Economics and Psychology

Une élue P1 en commun constate que les candidatures ne sont pas sur la plateforme Mon Master. Comment est-ce possible ? Les diplômes de Dauphine qui ne sont pas sur la plateforme ne sont pas des diplômes nationaux.

J. Glachant explique qu'il y a des exceptions : certains diplômes en formation continue et les diplômes internationaux (majorité des enseignements en langue étrangère et 50% d'étudiant·es internationaux). Cela concerne 4 diplômes à Paris 1, dont des diplômes Erasmus Mundus.

L'élue P1 en commun estime que pour les diplômes Erasmus Mundus c'est logique mais les autres donnent lieu à délivrance d'un diplôme de Master.

J. Glachant répond que ces exceptions sont proposées par le ministère.

Vote : 31 pour, 3 abstentions, 2 NPPV

- Conventions avec LLG et H4¹⁹ pour accueillir des étudiant·es pendant l'été

Il s'agit d'une formation juridique intensive et accélérée qui procure le niveau nécessaire pour obtenir le niveau L1 et L2. Cela concerne 40 élèves : 20 LLG et 20 H4. Ils continuent leur cursus en droit après leur CPGE notamment en double licence.

Un élu Sap'1 souligne le volume horaire très faible de ces diplômées par rapport à la L1, ce qui crée une inégalité de traitement entre les étudiant·es.

J. Glachant répond que les élèves sont sélectionnés et le nombre d'heures correspond aux enseignements fondamentaux. L'idée est qu'ils acquièrent les fondamentaux, sachant qu'ils ont un parcours dans des matières complémentaires.

Un élu UNEF indique que l'UNEF soutient cette démarche car l'arrivée des étudiant·es de classes préparatoires est bénéfique pour les formations de double licence en droit.

Un élu Sap'1 répète que cette formule favorise les étudiant·es de classes préparatoires par rapport aux étudiant·es de l'université.

Les élu·es PULS soulignent qu'une fois de plus, des moyens pédagogiques sont consacrés à des étudiant·es qui sont déjà privilégié·es. Le coût de ces conventions n'est pas neutre.

J. Glachant indique que des droits spécifiques supplémentaires seront discutés en CA. Un petit déficit qui subsiste car ce projet de partenariat est intéressant pour P1.

Vote : 27 pour, 8 contre et 1 abstention

¹⁸ Ecole d'économie de la Sorbonne, Université Paris Cité et Paris school of economics

¹⁹ Lycée Louis Le Grand et Lycée Henri IV

6- VES²⁰

Tous les diplômes nationaux sont ouverts à la validation extérieure : VAE, VAP, VAS sur la base d'une certification obtenue dans un autre établissement. Les demandes passent par le service de formation continue : diplômes supérieurs, d'Etat, européen.

Une élue UNEF pose la question des frais de scolarité.

Une élue PULS demande si la validation concerne des diplômes privés.

Il est indiqué que c'est une simple application de la loi et que la validation est laissée à l'appréciation des responsables pédagogiques.

7- Certification Una Europa

Cette certification résulte d'un compromis : nous permettre de participer à la dynamique *Una Europa* dans le champ des études européennes alors qu'on ne peut pas délivrer un diplôme initié par une entité étrangère. Un bachelor a été créé par 4 partenaires. On y participe sur la base de la réciprocité avec l'obtention d'un certificat (histoire, science po, économie, droit). Des quotas ont été négociés avec les partenaires. On constate une forte demande de mobilité entrante

Un élu Sap'1 demande combien d'étudiant·es seront concernés.

Il s'agira d'une cinquantaine d'étudiant·es.

Un élu Sap'1 souligne qu'il s'agit d'un « plus » accessible seulement à des étudiant·es déjà privilégiés (maîtrise de la langue : niveau B2 exigé) qui seront encore favorisés pour l'accès en Master. De plus, ce la pose problème pour les étudiant·es salariés qui ne pourront effectuer une mobilité.

Il est indiqué que tout est gratuit. Les composantes pourront choisir des étudiant·es qui ont besoin de ce certificat pour leur CV. Les cours seront accessibles en différé.

Un élu UNEF indique que l'UNEF soutient le projet Una Europa mais regrette que la mobilité soit optionnelle. Comment publiciser ce certificat ?

Il est répondu qu'une publicité en ligne sera effectuée avec une inscription en ligne dans chaque composante.

Une élue UNEF demande si ce sera applicable aux doubles licences ? Non car ils ont trop de travail et il vaut mieux donner leur chance à des étudiants.

Vote : 28 pour, 5 contre, 4 abstentions

²⁰ Validation d'études supérieures

8- Création de parcours

La responsable du Master GEAI²¹ présente un projet d'ouverture du Master à l'apprentissage. Il s'agit d'un Master interdisciplinaire en gestion avec une forte ouverture internationale. Cela suppose la création d'un nouveau parcours dont les maquettes sont semblables à deux cours près. Ce Master est très attractif avec 1500 candidatures pour 25 places. Cela permettra d'augmenter la capacité d'accueil à 35 étudiants. L'apprentissage permettra aux étudiant·es internationaux d'y accéder plus facilement.

Vote : 34 pour, 3 abstentions

9- Des modifications de RCC

J. Glachant présente une série de modifications de RCC sans impact budgétaire et des modifications mineures impliquant le RCC.

Un élu UNEF indique qu'il n'y a en effet pas de grosses modifications.

Vote : unanimité

10- FSDIE – CVEC

R. Laignoux présente les résultats des différentes commissions.

Aides sociales : les crédits ont été dépensés.

Une élue UNEF indique qu'il a été remarqué un certain retard dans l'allocation des crédits.

Vote : unanimité

Aides à projets : des projets intéressants présentés par une couverture pour l'hiver.

Vote : unanimité

CVEC 24 Février :

36 projets (le double de la précédente) : nombreux projets autour du sport et de la culture

Budget de fonctionnement associatif : 20 associations subventionnées pour 6000 euros

Vote : unanimité

11- Plateforme Trouver mon Master

J. Glachant fait un point rapide en indiquant qu'on est en phase de paramétrage avec un vote prévu en CA le 16 Mars.

²¹ Gestion des entreprises à l'international

12- Motion

La motion proposée est la suivante, elle est présentée par Le Poing Levé et soutenue par 12 élu·es (les deux élu·es du Poing Levé, les trois du SAP'1, les quatre de l'UNEF ainsi que les élu·es PULS CFVU Emmanuel Charrier, Sylvie Fol et Marie Garrau).

« Dans le cadre du conflit social relatif à la réforme des retraites, la CFVU de l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne réunie le 13 mars 2023 en séance plénière rappelle son attachement au progrès et à la justice sociale. Elle souhaite également garantir le respect des droits et libertés fondamentaux, parmi lesquels le droit de grève, le droit de manifester et le droit de réunion. Elle souhaite pouvoir en assurer le plein exercice pour l'ensemble de la communauté universitaire, agent·e·s BIATSS, enseignant·e·s, enseignant·e·s chercheur·euse·s et étudiant·e·s, et en particulier pour les étudiant·e·s boursiers soumis à un impératif d'assiduité. Dans ce cadre, consciente du fait que l'usage répété du distanciel dégrade à la fois l'effectivité de l'ensemble de ces droits collectifs mais aussi la qualité de l'enseignement, elle en rappelle le caractère strictement exceptionnel et circonscrit au contexte sanitaire. En outre, elle s'engage à instaurer la banalisation des enseignements lors des journées de mobilisation appelées nationalement. »

Un élu Poing levé revient sur la motion votée par le CA en Janvier, assez floue. Il s'agit d'engager davantage l'université sur l'enseignement à distance. Les élu·es qui soutiennent cette motion (12 élu·es : Poing levé, UNEF, Sap'1, PULS) souhaitent revenir sur l'enseignement à distance, qui n'est pas bénéfique pour les étudiant·es (dégradation des conditions d'apprentissage) et pèse sur les conditions de travail des enseignant·es. Pourquoi est-il utilisé ? cela conduit à empêcher l'université d'être un lieu de débat. L'élu rappelle que la fermeture administrative est une atteinte au droit de grève.

Les élu·es Sap'1 rejoignent cette proposition. Un recensement des cours à distance a été effectué : les 450 réponses ont mis en avant 180 cours passés à distance et 30 évaluations à distance. Ce n'est pas aux UFR de décider : il faut des directives de l'université. En l'absence de position claire de l'université, les composantes traitent différemment les étudiant·es.

Un élu UNEF indique que les élu·es UNEF rejoignent cette motion. De plus, ils soulignent qu'il est important d'informer les élu·es des décisions de la présidence. La situation actuelle entraîne un problème de pénalisation des étudiant·es. Il faut une banalisation des cours les jours de mobilisation. C'est une motion pour l'intérêt commun des étudiant·es, pour l'ouverture des universités et pas de pénalisation des étudiant·es.

Les élues PULS soulignent qu'en l'absence de directive générale de l'université, chaque composante et chaque enseignant·e doit faire des choix et cela aboutit à des situations impossibles à gérer (succession de cours en présence et à distance, etc.) et des inégalités de traitement entre les étudiant·es. Certaines composantes demandent à la CFVU de définir une ligne commune.

Une élue Fédé déclare que la Fédé soutient les droits et libertés fondamentaux mais ce qui ressort de cette motion, c'est l'interdiction du distanciel. Il faut réaffirmer la consigne de souplesse. Cette motion est trop vague et ne propose pas de conditions d'application.

Un élu UNSA évoque un échange avec une étudiante. L'université était bloquée le 6 Mars pour une raison qu'il ignore et cette étudiante lui a dit qu'elle voulait aller en AG pour discuter et n'a pas pu le faire. Il y a un problème et il a un doute : le blocage et la fermeture appellent un dialogue afin que la démocratie reste ouverte. Il n'est pas en faveur du vote d'une motion mais d'une charte après discussion entre les différents partenaires pour aller vers « la pente fertile du volcan ».

J. Glachant répond que tout le monde est sensible à la situation actuelle (Tolbiac fermée toute la semaine) et que l'objectif est de maintenir la continuité pédagogique. La fermeture est la responsabilité de la présidente. La présidence est attachée au dialogue et va continuer à écouter.

La CFVU a un rôle et doit être prise au sérieux. Cette motion est-elle de la compétence de la CFVU ? Oui une partie de cette motion entre dans ces compétences : sur le distanciel et la banalisation. Sur ces points, sur le distanciel, on a déjà eu le débat. L'objectif est le maintien de la continuité pédagogique au plus haut niveau possible : une motion avait déjà été présentée au mois de Juin sur l'interdiction de l'enseignement à distance mais c'est contraire à la liberté pédagogique. Si des contrôles ont été faits à distance, c'est un problème qu'il faut faire remonter.

Sur la banalisation des enseignements : les RCC ont été approuvés et ne sont pas modifiables en cours d'année. Le CA a demandé aux enseignant·es en Janvier de faire preuve de la plus grande souplesse. Le texte proposé aujourd'hui ne permet pas d'avancer.

Une élue PULS rappelle que des journées de banalisation ont été décidées au moment d'autres mobilisations et on ne voit pas ce qui empêche de le faire à nouveau aujourd'hui.

Un élu Sap'1 insiste sur le fait que ne pas donner de consigne aux enseignant·es pose problème.

J. Glachant répond que les évaluations à distance c'est un problème.

Une élue Sap'1 souligne que les cours à distance ne peuvent pas se substituer aux cours en présentiel car ils sont pénalisants pour certain·es étudiant·es (accès à une connexion fiable, matériel, etc.).

R. Laignoux rappelle qu'il y a des aides pour financer des ordinateurs.

Un élu du Poing levé propose d'amender la phrase sur la banalisation. Le problème de la fermeture des centres est important.

Un élu Réinventons P1 indique que le cours à distance permet aux étudiant·es qui ne peuvent se déplacer de suivre le cours. Il a fait un sondage pour demander ce que veulent les étudiant·es.

Un élu UNEF rappelle l'article 23 des statuts de l'université. On peut amender cette motion pour encadrer les règles de contrôle d'assiduité des TD.

J. Glachant répond que des élu·es ont pris la responsabilité de présenter une motion et que la CFVU n'est pas un atelier de rédaction de motion. Cette motion est contre-productive.

Le VP étudiant UNEF rappelle que les fermetures administratives posent problème dans la transmission des informations, sans aucune consultation des élu·es. On a eu une semaine de fermeture mais pas justifiée et pas d'information sur ce sujet par la présidence en CFVU.

Une élue UNEF souligne qu'on ne peut pas laisser les choses dans le vide.

Un élu Sap'1 estime que ce n'est pas la liberté pédagogique de laisser le choix des enseignant·es . Il est impensable qu'on laisse les étudiant·es sans réponse. Il faut une position claire et ce n'est pas aux composantes de décider.

R. Laignoux répond que la motion du CA était claire et il faut la faire respecter.

Vote : 13 pour, 22 contre, 1 abstention, 1 NPPV

CR rédigé par les élu·e·s PULS CFVU :

Emmanuel Charrier (DDL), Sylvie Fol (UFR08) et Marie Garrau (UFR10)

PULS le site : <https://listepulsparis1.wixsite.com/puls>

